

renseignements à jour sur les principaux ouvrages disponibles au Canada. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1972, il a été demandé au Service de référence de localiser plus de 110,000 titres, et il est intéressant de noter qu'on en a trouvé 78% dans les bibliothèques canadiennes.

La Bibliothèque a publié un inventaire des publications en série relatives aux sciences humaines et aux sciences sociales que reçoivent actuellement les bibliothèques canadiennes; il s'agit de la première étape en vue de l'établissement d'un catalogue collectif complet de ce genre de publications, qui complètera l'*Inventaire des publications scientifiques des bibliothèques canadiennes* publié par la Bibliothèque scientifique nationale.

Une liste intitulée *Ouvrages sur le Canada*, préparée par la Bibliothèque nationale, figure à l'Appendice 5.

7.5.2.2 La Bibliothèque scientifique nationale

Les fonctions et services de la Bibliothèque scientifique nationale sont décrits au Chapitre 9, Section 9.2.1.

7.5.2.3 Bibliothèques publiques

Au Canada, l'organisation des bibliothèques publiques relève des lois provinciales qui déterminent la méthode d'établissement, les services à fournir et le mode de financement. Les municipalités peuvent organiser et gérer des bibliothèques publiques ou s'unir pour créer des bibliothèques régionales en conformité avec les lois provinciales. Les organismes provinciaux chargés des bibliothèques publiques conseillent les bibliothèques locales et régionales et leur octroient des subventions comme il est prévu.

Le tableau 7.23 donne les résultats sommaires de l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques effectuée en 1971 ainsi que les totaux correspondants de 1969 et 1970. Le nombre de prêts s'élevait à 97,336,707, soit 4.5 par personne. Les frais d'exploitation de l'ensemble des bibliothèques publiques se sont chiffrés à 70.8 millions de dollars, soit \$3.28 par personne au lieu de \$2.91 l'année précédente. L'effectif à plein temps en 1971 comprenait 5,261 personnes, dont 1,252 (23.8%) étaient des bibliothécaires diplômés.

7.5.2.4 Bibliothèques des universités et collèges

Pour l'année scolaire 1970-71, les bibliothèques de 108 universités (y compris des établissements affiliés ou associés assurant quatre années de cours) ont déclaré un fonds de 24,093,460 volumes, c'est-à-dire 78.4 par étudiant à plein temps. Les dépenses de ces bibliothèques se sont élevées à 79.7 millions de dollars, soit \$259 par étudiant. Elles employaient 6,776 personnes à plein temps dont 1,537 (22.7%) étaient des bibliothécaires diplômés. Le tableau 7.24 donne les détails par province.

Le tableau 7.24 montre également que les bibliothèques de 143 collèges (établissements postsecondaires comme les collèges communautaires, les CEGEP, les CAAT, les écoles normales, etc.) disposaient en 1970-71 de 4,324,147 volumes, soit 30.5 par élève à plein temps. Leurs dépenses s'élevaient à 10.5 millions de dollars, soit \$73.89 par élève à plein temps. L'effectif se composait de 912 personnes dont 245 (26.9%) étaient des bibliothécaires diplômés.

Sources

- 7.1 Division de l'éducation, Direction des institutions et des finances publiques, Statistique Canada.
- 7.2 Division de l'éducation, Direction des institutions et des finances publiques, Statistique Canada; Division de la formation industrielle, Direction de la formation de la main-d'œuvre, ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; Direction des affaires territoriales, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.
- 7.3 Division de l'éducation, Direction des institutions et des finances publiques, Statistique Canada.
- 7.4.1 Division de l'éducation, Direction des institutions et des finances publiques, Statistique Canada; *Programmes d'enseignement des arts au Canada*, Statistique Canada, n° de cat. 81-223; La Galerie nationale du Canada.
- 7.4.2 Division de l'éducation, Direction des institutions et des finances publiques, Statistique Canada; Les Musées nationaux du Canada.
- 7.4.3 Le Conseil des Arts du Canada.
- 7.4.4 Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse; ministère des Affaires culturelles du Québec; ministère des Collèges et Universités de l'Ontario; La Corporation de la Place de l'Ontario; Le Conseil des Arts du Manitoba; Le Conseil des Arts de la Saskatchewan; ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Loisirs de l'Alberta; Le commissaire-conseil au Fonds culturel de la Colombie-Britannique.
- 7.5.1 Les Archives publiques du Canada.
- 7.5.2 La Bibliothèque nationale du Canada.